

ASSEMBLEE GENERALE du 19 avril 2024

EGUILLES - Chasse Artémis – Domaine de la Cordière

COMPTE – RENDU

09h30 : Ouverture de l'Assemblée Générale.

Présents : 44

Pouvoirs : 86

Visiteurs : 7

Le président Gérard GAUTIER remercie les adhérents présents et ouvre l'assemblée générale ordinaire en précisant l'ordre du jour.

1 – rapport moral présenté par Gérard GAUTIER. Voir PowerPoint joint

Le président met au vote ce rapport moral qui est adopté à l'unanimité à mains levées.

2 – rapport d'activités présenté par Gérard GAUTIER. Voir PowerPoint joint

Le président met au vote ce rapport d'activité qui est adopté à l'unanimité à mains levées.

3 - rapport financier présenté par Henri GORLIER. Voir PowerPoint joint

Les recettes se sont élevées à 34790,59€, avec 34630,59€ de cotisations pour 528 adhérents représentant une surface forestière de 17605 hectares auxquels s'ajoutent les 160,00€ de produits de la vente de panneaux. Remarque : 975,00€ sont portés en dépense de cotisation. Il s'agit d'une régularisation d'écriture. En effet, 21 adhérents ont réglé avec leur cotisation leur abonnement à notre revue Forêt de France soit la somme de 945,00€ et un adhérent a été remboursé de 30,00€ de trop perçu de cotisation.

Les dépenses quant à elles se sont élevées à 34366,13€. Les plus importantes concernent nos assurances et notre contribution au secrétariat partagé avec le Var.

Au niveau des frais de fonctionnement du secrétariat, nous essayons de les réduire autant que faire se peut. Cette année nous avons eu une légère augmentation des frais de déplacement du CA notamment due à la participation de notre Président à diverses réunions à Paris suite aux incendies de 2022. De même nous avons un poste important de dépenses avec les abonnements à notre revue Forêt de France que nous offrons à nos élus, députés et sénateurs ainsi qu'à nos partenaires tels que les services de la forêt de la Région, du Département, la DRAAF, les Communes Forestières, Fibois, les Parcs Naturels etc...

Malgré tout, l'exercice dégage un excédent de 1194,46€. Notre situation financière est assez saine.

Le solde de nos comptes courants Société Générale et Crédit Agricole s'élevait au 31 décembre à 6840,89€, notre livret A à 53294,17€ dont 1707,92€ d'intérêt.

Sur le côté droit du document joint, le budget prévisionnel pour 2024.

En ce qui concerne nos assurances, nous avons déjà le montant de nos cotisations annuelles : 12347,84€ pour notre assurance responsabilité civile auprès de Groupama et 754,99€ pour notre protection juridique auprès de Generali. Il en est de même pour notre cotisation à la Fédération et celle à l'Union Régionale. Elles s'élèvent respectivement à 2898,64€ et à 900,00€. Les 300,00€ prévus sont la régularisation de la cotisation de 2023.

Il n'y a pas de dépenses exceptionnelles prévues. Les chiffres mentionnés sont sensiblement les mêmes qu'en 2023 avec quelques ajustements. En conclusion, il n'y a pas lieu de modifier le barème de nos cotisations.

RAPPEL : Les appels à cotisation sont lancés en fin d'année vers la mi-décembre pour qu'ils puissent être réglés avant le 31 janvier de l'année d'après qui est la date limite pour être couvert par nos assurances.

Tous les documents comptables de cet exercice sont à votre disposition.

Le président met au vote ce rapport financier. Il est adopté à l'unanimité à mains levées et quitus en est donné. Le barème des cotisations reste inchangé.

10h45 : L'ordre du jour est épuisé. Le Président clôt cette assemblée générale.